



PV COMMISSION SPORTIVE D25 20 novembre 2024

1. Championnat par équipes journée 5

- **D90 D1-2 Mathay 1 / Rougemont 2**

Rougemont 2 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS, mais attention en D1 l'équipe de Rougemont 2 ne peut plus jouer à 3 d'ici la fin de la phase).

Il manque la saisie des 5 parties gagnées par forfait par Mathay 1 contre le joueur absent. La feuille a été signée avec un score de 9-4 au lieu de 14-4.

→ **Amende 10 € pour saisie incomplète pour Mathay, responsable de la feuille.**

- **D90 D2-2 Fesches 3 exempt**

Brûlage cas B du joueur de Fesches Adrien ROUILLER qui a déjà participé à 2 rencontres dans une équipe de numéro inférieur (Fesches 1 aux 4 premières journées).

Ce brûlage entraîne également un autre brûlage en régionale R4 car le joueur a également joué le lendemain avec Fesches 1 pour le compte de la même journée.

→ **Demande d'une composition correcte de l'équipe à envoyer avant le 22/11 à la Commission Sportive**

→ **Il s'est avéré qu'il y a eu erreur sur le prénom du joueur à mettre sur la feuille exempt : Bruno ROUILLER. Correction faite pas la CS dans SPID.**

- **D90 D4-3 Damprichard 3 / Giromagny 4**

Le pdf de la feuille de rencontre n'a pas été remonté dans SPID lors de la remontée GIRPE.

→ **Demande d'envoi du classeur GIRPE de la rencontre à la Commission Sportive afin de réitérer la remontée (le club n'ayant plus la main hors délai).**

2. Championnat par équipes retour sur journée 4

- **D25 D4-2 Champlive 4 / Torpes 5**

À la suite des incidents ayant émaillé cette rencontre et à la décision de la Commission Sportive de faire rejouer la rencontre, le club de Champlive décide de faire appel de cette décision auprès du Comité Directeur.

→ Le Comité se réunit le lundi 25 novembre pour statuer sur cet appel et donner sa décision.



Jean-Michel HELLER

Commission Sportive Départementale